

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE AUX BOIS
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON DE RAMBOUILLET

Séance du 17 octobre 2018

Le conseil municipal de la commune d'Allainville aux bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Mme LIBAUDE Régine, Maire.

Etaient présents :

Mesdames : R.LIBAUDE, A.FOUCAULT, L.VENANCIO, J.VALENTE, B.CHARRON,
C.AUMONT.

Et

Messieurs : G.QUINTON, A.VILLANUEVA

Etaient absents excusés :

Madame C.BOURNET qui donne pouvoir à Madame C.AUMONT
Monsieur F.SCHMITT qui donne pouvoir à Madame R.LIBAUDE

Secrétaire de séance : L.VENANCIO

Lecture du compte-rendu du procès-verbal de la séance 13 juin 2018 qui, une fois lecture faite, est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant donné pouvoir.

Ordre du jour

Délibérations:

- Subvention pour le voyage scolaire des élèves de l'école de Boinville le Gaillard :

Suite à la réunion du 15 octobre 2018, le SIVOS a décidé de subventionner la totalité du coût du voyage à hauteur de 80€ par enfant, sur une base de 50 enfants, soit 4000€.

La commune d'Allainville aux bois versera au SIVOS la somme de 640€.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et représentés.

Une proposition est mise à l'étude pour organiser un repas au bénéfice de ce voyage.

- Convention avec le CIG relative à la médecine du travail :

Le Conseil Municipal, après lecture par Madame le Maire de la lettre du CIG, concernant le remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales, se déclare d'accord pour la convention avec le CIG, et donne pouvoirs au Maire à l'effet de signer la dite convention.

Vote « POUR » à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Convention avec le SEY pour groupement de commande pour diagnostic amiante :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à la convention proposée par le SEY.

Vote « CONTRE » à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Indemnités du percepteur :

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les indemnités suivantes :

- A Monsieur Franck ABBAL pour la période de janvier à mai 2018, la somme de : 138,02€
- A Madame Corinne GAYRAUD pour la période de juin à décembre 2018, la somme de : 234.67€

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Contrat triennal :

Madame le Maire informe le conseil municipal que, lors de la réunion de chantier du 7 septembre 2018, il a été décidé que le projet d'enfouissement des réseaux, rue Michel Chartier et ruelle d'Authon, débutera courant décembre par la mise en place des installations de chantier, la réalisation des sondages réseaux, l'implantation des ouvrages, le sciage de la chaussée, etc....

Les travaux seront réalisés à compter du 7 janvier 2019.

- Réfection de voirie :

Madame le Maire fait part au conseil municipal des travaux de voirie indispensables à effectuer sur la commune, et tout particulièrement sur le pont d'Obville.

Elle présente les différents devis pour approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la remise en état du pont d'Obville,
- la reprise des nids de poules sur l'ensemble des routes de la commune,
- la réfection de voirie devant les hameaux de Souplainville et d'Erainville,
- le remplacement des panneaux de signalisation détériorés ou volés

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Parc automobile :

Madame le maire informe le conseil que le véhicule Peugeot « Expert » nécessite d'importantes réparations pour un montant estimé à plus de 3000€.

Compte tenu de sa date de mise en circulation (1996), le conseil municipal juge inutile sa remise en état.

Les conseillers en charge de cette commission vont faire établir des devis pour son éventuel remplacement.

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Assurance communale :

Le contrat d'assurance de la commune arrive à échéance en fin d'année.

Afin de réduire le coût de ce poste, il a été envisagé, avec un certain nombre de maires, la mutualisation des contrats d'assurances.

Suite à la réunion du 11 juin, la MAIF a répondu favorablement à notre demande et a établi des devis pour chaque commune.

Pour la commune d'Allainville aux bois, le montant global de la cotisation annuelle (véhicules, dommages aux biens, accidents corporels individuels, dommages à autrui, juripacte, promut fonctionnaires) s'élèvera à la somme de 2976.68 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, se déclare d'accord pour résilier le contrat actuel et en souscrire un nouveau auprès de la MAIF. Il donne donc tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer tous les actes nécessaires.

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Décisions modificatives :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de transférer la somme de 34407€ du compte 678 (Autres charges exceptionnelles)

- au compte 7392223 (fonds de péréquation) à hauteur de 167€
- au compte 2152 (installations de voiries) à hauteur de 30000€
- au compte 21578 (autre matériel et outillage de voiries) à hauteur de 2000€
- au compte 60631 (fournitures d'entretien) à hauteur de 1600€
- au compte 65548 (autres contributions) à hauteur de 640€

Ces opérations découlent de la révision du montant du fonds de péréquation par l'Etat, et des travaux de voiries non prévus lors de l'élaboration du budget.

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Dette irrécouvrable :

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter l'admission en non-valeur pour un montant de 6.00€, restant à la charge d'un administré, afin de solder le compte auprès de la perception de Saint Arnoult en Yvelines.

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Nomination d'un élu à la commission de contrôle des listes électorales :

Suite à la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018, relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 décembre 2019, il y a lieu, pour les communes de moins de 1000 habitants, de nommer un conseiller municipal qui composera la commission de contrôle en plus des délégués désignés par le Préfet et le Tribunal de grande instance.

Trois membres du conseil se proposent à cet effet :

-Madame C.AUMONT

-Madame J.VALENTE

-Monsieur A.VILLANUEVA

Cette liste sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines qui désignera le conseiller élu.

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Modification des statuts du SIBSO :

Le conseil municipal approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO) conformément au document transmis par la CA RT.

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Balayeuse municipale :

Madame le Maire soumet au conseil le devis, établi par la société BAL'ECO, relatif au passage d'une balayeuse sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de signer un contrat avec la société sus visée pour un passage sur la commune tous les deux mois, ainsi que l'enlèvement des déchets par l'entreprise.

Une négociation doit être faite avec la société BAL'ECO pour que le désherbage intervienne seulement deux fois au printemps et une fois à l'automne.

Un calendrier avec les dates de passage sera distribué dans la commune afin qu'aucun véhicule n'entrave le travail de la machine.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat et les documents annexes avec la société BAL'ECO.

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Ressources Humaines :

La commune d'Allainville aux bois a embauché deux personnes à temps non complet, qu'elle met à la disposition du SIVOS afin de pallier à ses besoins pour la surveillance des enfants :

- le matin à Allainville aux bois,
- le matin et le soir dans le car de Paray-Orsonville,
- le midi à la cantine de Boinville le gaillard,

Madame le Maire rappelle au conseil que les charges afférentes aux deux nouveaux postes sont intégralement remboursées par le SIVOS.

Vote «POUR» à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

- Compte rendu de la manifestation de soutien à la commune de Champlan :

Mesdames Libaude et Foucault représentaient la commune et l'ACCET lors de la marche, organisée le 7 septembre par la mairie de Champlan, contre le projet d'une décharge à Villebon sur Yvette.

Grâce à cette manifestation, la Préfecture de l'Essonne indiquait, le 9 octobre, que l'entreprise a retiré sa demande d'instruction classée auprès de l'Etat.

Dans un communiqué de presse du 9 octobre, Monsieur Christian Leclerc, maire de Champlan « *tient à remercier très chaleureusement toutes les personnes ayant apporté leur soutien à ce combat, et particulièrement... ..Les communes du Sud-Essonne et des Yvelines qui se sont particulièrement investies à nos côtés, faisant preuve d'une réelle solidarité environnementale, ainsi que leurs associations : les communes de Saint-Escobille, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Corbreuse, les Granges-le-Roi, Saint-Maurice-Montcouronnes, Janvry, Les Molières, Lardy, Champmotteux, Gometz-la-Ville, et les*

associations ADSE et ACCET. En effet, ils ont offert leur aide et leurs compétences, forts de leur expérience récente dans leur combat contre la décharge de Saint-Escobille et Groslieu ».

- Rapport annuel du CNAS :

Le rapport annuel est consultable en mairie aux heures de permanence.

- Rapport annuel du SIAEP :

Le rapport annuel est consultable en mairie aux heures de permanence.

- SIVOS :

Madame le Maire signale au conseil qu'un titre a été établi pour les dépenses effectuées par la commune pour le SIVOS, durant la période de janvier à août 2018, aux fins de remboursements.

- Information P.L.U :

Madame le Maire informe que l'enquête publique s'est terminée le 12 octobre 2018 et que nous attendons le rapport du commissaire enquêteur.

- Transport scolaire vers Saint Arnoult en Yvelines :

Des soucis de retard ou de méconnaissance du trajet sont récurrents dans le transport pour le collège de Saint Arnoult en Yvelines.

La CA RT, responsable de ce transport, a pris en charge les réclamations et fait le nécessaire auprès du transporteur.

- Rapport d'activités du SICTOM :

Le rapport annuel est consultable en mairie aux heures de permanence.

- Rapport d'activités de la CA RT :

Le rapport annuel est consultable en mairie aux heures de permanence.

- Remerciements :

L'ADMR et la FNACA remercient la municipalité pour les subventions versées.

- Goûter des aînés :

Il aura lieu le 15 décembre 2018 à partir de 15h. Les invitations ont été distribuées aux personnes concernées.

- Enquête publique BIONERVAL (Etampes) :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté d'ouverture d'enquête publique est arrivé le 15 octobre en mairie, aux fins d'affichage concernant une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension de l'installation de méthanisation située sur le territoire d'Etampes , ZI sudessor, avenue de la sablière, et l'extension du plan d'épandage des digestats de méthanisation.

Les questions étant épuisées la séance est levée à 22h35



A.VILLANUEVA

G.QUINTON

C.AUMONT

B.CHARRON

J. VALENTE

A.FOUCAULT

L.VENANCIO